

Bourg-en-Bresse

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE



36ème RALLYE NATIONAL DE ST MARCELLIN

PEA

COEFFICIENT 4

LES 5 et 6 JUILLET 2024

TOUTES LES INFOS DU RALLYE SUR www.asa.stmarcellinoise.fr

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES

DESIGNATION	DATE	HORAIRE	LIEU
Parution du règlement	Lundi 6 mai 2024	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Ouverture des engagements	Lundi 6 mai 2024	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Clôture des engagements	Lundi 24 juin 2024	00 h00 (cachet poste faisant foi)	2 Av du Collège, St Marcellin 38160
Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Road book)	Samedi 29 juin 2024	8h00 à 18h00	Stade de foot SORANZO St Marcellin
	Dimanche 30 juin 2024	8h00 à 18h00	
	Vendredi 5 juillet 2024	8h00 à 12h00	Salle polyvalente St Marcellin
Vérifications Administratives	Vendredi 5 juillet 2024	12h00 à 16H45	Salle polyvalente St Marcellin Avenue de la santé
Vérifications Techniques	Vendredi 5 juillet 2024	12h15 à 17H00	Bd RIONDEL(face cinéma) place de parking St-Marcellin
Mise en place du parc fermé	Vendredi 5 juillet 2024	12h15 à 17h15	Parce fermé à st Marcellin place du champ de mars
1ère Réunion du Collège des commissaires sportifs	Vendredi 5 juillet 2024	16H00	Salle P.C ASA St Marcellinoise 2 Ave du Collège St Marcellin
Publication des équipages admis au départ et des heures & ordres de départ de la 1ère étape	Vendredi 5 juillet 2024	18H30	Parc fermé Place de Champ Mars St Marcellin
Départ de la 1ère étape - 1ère voiture vhc	Vendredi 5 juillet 2024	20h00	Parc fermé Place du Champ de Mars St Marcellin
Arrivée 1ere étape VHC	Vendredi 5 juillet 2024	21h41	Parc fermé
Affichage des résultats de la 1ère étape et des heures de départs de la 2ème étape	Samedi 6 juillet 2024	00H30	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Départ de la 2ème étape – 1ère voiture vhc	Samedi 6 juillet 2024	08h00	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Arrivée 2 ^{ème} étape VHC	Samedi 6 juillet 2024	20h07	Parc fermé
Permanence du Rallye	Vendredi et samedi	Toute la journée	Salle Polyvalente, Av de la santé St Marcellin
Publication des résultats du Rallye	Samedi 6 juillet 2024	A partir de 22H46	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Vérifications finales	Samedi 6 juillet 2024		Garage du Péage st Marcellin
Responsable des classement		LCCHRONO	
Remise des Prix	Samedi 6 juillet 2024	A partir de 20h00	Parc fermé sur le Podium

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile St Marcellinoise organise les 5 et 6 juillet 2024, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Association Sport Mécanique St Marcellinois, en tant qu'organisateur technique, le rallye National de St Marcellin coefficient 4 qui compte pour la coupe de France des rallyes

36^{ème} RALLYE NATIONAL DE ST MARCELLIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes le 29 /04/2024, sous le N° 15, et a reçu le permis d'organiser de la FFSA N°339 en date du 03/05/2024

Organisateur Administratif	
Nom ASA ST MARCELLINOISE	ASA ST MARCELLINOISE
Président BECT FABRICE	BECT FABRICE
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 4 juillet 2024	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 5 juillet 2024 et 6 juillet 2024	Salle polyvalente, avenue de la Sante, 38160 SAINT MARCELLIN

Organisateur Technique	
Nom SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS	SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS
Président WILLY QUIRON BLONDIN	WILLY QUIRON BLONDIN
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 4 juillet 2024	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 5 juillet 2024 et 6 juillet 2024	Salle polyvalente, avenue de la Sante, 38160 SAINT MARCELLIN

1.1. OFFICIELS

Fonction	Nom – Prénom- licence
Observateur FFSA	MARTIN JEAN-MICHEL 27433
Collège des commissaires sportifs	Président Patrick SAILLET 5038
Membre	Armand AGOSTHINO 12775
Membre	Emmanuel VEYRET 1316
Secrétaire du collège	Martine CELLE
Directeur de Course	Daniel BERTHON 1621
Directeur de course adjoint (PC)	Denis MOCELLIN 3310
Directeur de course adjoint (PC)	Didier ROSSIGNOL 11521
Directeur de course adjoint (PC) / nouveau départ	Daniel VERNET 147321
Directeur de Course (voiture tricolore)	Laurent BENOIT 46771
Directeur de course aux ES 2 et inter ES 3/6/9	Christian GIBILY 3302
Directeur de courses aux ES 1/3/6/9	Evelyne LAPALUS 220303
	Hervé VAUTRAT 3259
Directeur de course aux ES 5/8/11	Catherine DESHAYES 220885
	Jean-Luc DESHAYES 61305
Directeur de course aux ES 4/7/10	Maxime LUSSIANA 233332
Directeur de courses aux ES 4/7/10	Franck BELLET 43174

Médecin chef	FAYOLLE JEAN	
Chargé de relations concurrents	Valérie JEUNE	161099
	Olivier CONCHELIN	180079
	Floraléa PITARCH	2729
	Adrien AGIER	324027
Commissaire Techniques (responsable) / nouveau départ	Sylvie DALPAOS	233751
Commissaire Technique	Patrick GARREAU	22045
Commissaire Technique	BENJAMIN BACHASSE	207620
Commissaire Technique	Christophe BIAGIONI	169294
Commissaire technique	Sébastien MASCLAUX	22936
Commissaire Technique responsable	Jean-Claude CARRE	13049
Véhicule 000	Jean Paul MAILLET	227350
Véhicule 00	Ludovic PION	146299
Véhicule 0	Arnaud BERTACCHINI	134 194
Véhicule 0 VHC	DOREY JEROME/ROUX BERNARD PHILIPPE	
Speaker	Philippe GAVARD	
Véhicule Info	Mickael COMBE	36941
Véhicule Damier	Franck ROGNIN	2065
	René LAMILDI	2067
Juge de Fait	Michel PETEX-MUFFAT	3307
Juge de Fait	Paul DURAND	250 709
Publicité additive à venir	Michel PETTEX MUFFAT	
Chargé des relations avec la presse	Valérie JEUNE	
Chargé relations avec les commissaires	Alain REYNIER	318855
Chargé relations avec les commissaires	Gérard VICAT	24422

1.2. ELIGIBILITE

Le 36ème Rallye National du St Marcellin compte pour :

- ✓ La coupe de France des Rallyes 2024 – Coefficient 4
- ✓ Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile RHONE-ALPES

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications Administratives auront lieu :

Vendredi 5 juillet 2024 de 12h00 à 16h45

Salle polyvalente, 3 Ave de la santé, St Marcellin 38160

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet asa.stmarcellinoise.fr et Facebook

Les vérifications techniques auront lieu :

Vendredi 5 juillet 2024 de 12h15 à 17h00

Boulevard RIONDEL (face au cinéma) sur place de parking St Marcellin

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage du Péage, Chemin des Echavagnes 38160 St Marcellin

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € :ttc

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5.

Toute personne qui désire participer au 36ème Rallye National de St Marcellin, doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée, signée avant le lundi 24 juin 2024 minuit, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

ASA ST MARCELLINOISE
2 Avenue du Collège
38160 SAINT MARCELLIN

Mail : asa.stmarcellinoise@gmail.com

Téléphone : 04/57/33/16/69

Portable : 06/72/00/88/41

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

www.asastmarcellinoise.fr

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum (Moderne et VHC)
145 Modernes et 15 VHC

3.1.11.1.

Les droits d'engagement sont fixés suivant la réglementation FFSA :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- Sans publicité facultative des organisateurs : 1 160 €

Réductions pour les licenciés de l'ASA St Marcellinoise :

- Pilote licencié ASA : - 20€
- Copilote licencié ASA : - 20 €
- Participation au rallye de st Marcellin 2023 - 30 €

Les Réductions sont cumulables

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par véhicule pour le transpondeur

3.1.12.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre de SPORT MECANIQUE (Merci de ne pas envoyer votre engagement en lettre recommandées, mettre en lettre suivie)

Ainsi que les documents suivants :

- ✓ Photocopie des permis de conduire du pilote et copilote
- ✓ Photocopie de la licence du pilote et copilote

Les chèques seront remis en banque à partir du mardi 25 juin 2024.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés, dans les cas suivants :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé



L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- De 30 % pour des demandes reçues 8 jours et plus avant la date du rallye
- De 50 % pour des demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.2. **EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA

3.3. **ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. **VOITURES ADMISES**

Conforme au règlement standard FFSA

4.3. **ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet de l'itinéraire

A : avenue de la saulaie

UNE PROTECTION EST OBLIGATOIRE SOUS LES VEHICULES A L'ASSISTANCE (sous peine de pénalité)

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES - PUBLICITE

5.1. **IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA

5.2. **PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. **DESCRIPTION**

Le 36ème Rallye National de St Marcellin représente un parcours TOTAL :301,7 KM

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales pour une longueur totale chronométrée de 134,6

Les épreuves spéciales sont : **VENDREDI 5 juillet 2024**

- ES 1 ST MARCELLIN/MURINAIS : 7,1 KM
- ES 2 MURINAIS/VARACIEUX : 9,3 KM

- **LE SAMEDI 6 JUILLET**
 - ES 3 / 6 / 9 ST MARCELLIN/VARACIEUX 18,2 KM
 - ES 4/7/10 SERRE-NERPOL/QUINCIEU/ST MICHEL DE ST GEOIRS 10,3 KM
- ES 5 /8 /11 ROYBON/ST APPOLINARD/DIONAY 11,0 KM
- **TOTAL DES 2 JOURS:** KM ES =134,9 KM LIAISON = 167,1 KM TOTAL = 301,07

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe (voir annexe 1)

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu sur 2 jours et demi (Le nombre de passage est limité à **3 maximum**) à savoir :

- Samedi 29 juin 2024 de 8h00 à 18h00
- Dimanche 30 juin 2024 de 8h00 à 18h00
- Vendredi 5 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le carnet d'itinéraire (Road-Book) sera distribué le samedi 29 et dimanche 30 juin stade de foot SORANZO St Marcellin
Le vendredi 5 juillet 2024 à la salle polyvalente de St Marcellin

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES

Commissaire de route = chasuble orange ; Chef de poste = Chasuble orange barrée

7.5.17.3P

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, où sur les bas-côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents eux-mêmes resteront à leur charge. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8. PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement de la Coupe de France des Rallyes 2024

ARTICLE 10. PRIX – COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 6 juillet 2024 à partir de 20h00, sur le podium d'arrivée place du champ mars, au parc fermé.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

GENERAL	CLASSEMENT		80 à 110 PARTANTS	+ de 110 PARTANTS
	1 ^{ER}		625 €	1015 €
	2 ^{ème}		435 €	580 €
	3 ^{ème}		290 €	290 €
	4 ^{ème}		145 €	145 €
	5 ^{ème}			70 €
CLASSE	C LASSEMENT -5 PARTANTS		5 à 15 PARTANTS	+ 15 PARTANTS
	1 ^{ER}	290 €	580 €	580 €
	2 ^{ème}	145 €	290 €	290 €
	3 ^{ème}		145 €	145 €
	4 ^{ème}			70 €
COUPE DAMES	440 €			
MONTANT TOTAL DES PRIX				32780 €

Les équipages classés qui ne participeraient pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur gain.

Le classement Scratch sera mis à disposition sur le site de l'ASA : asastmarcellinoise.fr

Tous les arrivants à la fin du Rallye auront une coupe d'arrivée